

L'an deux mil vingt et un, le trois juin, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOURLERS, convoqué le vingt huit mai deux mil vingt et un, s'est réuni à la salle des fêtes sise Place Stroh à Dourlers (pour le respect des gestes barrières) sous la présidence de Monsieur Freddy THERY, Maire.

Etaient présents : Monsieur Cyril BETH, Mesdames Arlette GRIMIAUX, Catherine JAMME, Isabelle WILLOT, Messieurs Mathieu GROSFILS, Romain HOURDEAUX, Mesdames Laurence LAMORISSE, Sylvie LALAUX, Hélène CONTESSE

Etait excusé: Monsieur Thierry GEHENIAUX, Madame Florence DELLACHERIE, Messieurs Robin HERBAUT, Jonathan DUTEIL

Procuration : Monsieur Thierry GEHENIAUX ayant donné procuration à Monsieur Cyril BETH, Madame Florence DELLACHERIE ayant donné procuration à Madame Laurence LAMORISSE, Monsieur Jonathan DUTEIL ayant donné procuration à Madame Arlette GRIMIAUX, en application de l'article L.2121-20 du CGCT, de voter en leur nom pour les affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du vingt-neuf avril deux mil vingt et un ayant été lu et adopté, Madame Arlette GRIMIAUX est nommée secrétaire de séance.

1) Création d'un budget annexe

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 18 février 2021 un projet de parcellisation du terrain de foot cadastré A n° 933 a été acté et que lors de la séance du 18 mars 2021, l'assemblée a constaté sa désaffectation et son déclassement dans le domaine privé de la commune afin de pouvoir mettre en vente les six lots constitués.

Suite à une entrevue avec Madame Monique BAILLY, trésorière d'Avesnes sur Helpe, la vente et les frais engendrés par cette opération doivent apparaître dans un budget annexe. Il précise que cette opération est soumise à la TVA et qu'une déclaration auprès de la SIE de Maubeuge sera établie tous les trimestres.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, autorise la création d'un budget annexe soumis à la TVA dans le cadre de l'opération de lotissement sur la parcelle A n°933.

2) Emprunt pour l'achat de la maison sise 14 Place Stroh

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 30 juin la commune va acquérir la maison sise 14 Place Stroh afin de la transformer en une structure multiservices et accueil touristique / station étape « Destination Avesnois ».

Madame Monique BAILLY, Trésorière d'Avesnes sur Helpe, a réalisé l'étude financière de la commune. Pour une meilleure gestion des finances communales, elle nous conseille de réaliser un emprunt pour l'acquisition de ce bien. Une demande de prêt a été réalisée auprès de la Banque Postale avec un taux de 0.78% sur 15 ans d'un montant de 110 000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt pour l'acquisition de la maison sise 14 Place Stroh d'un montant de 110 000 euros.

3) Avenant à la régie concernant les festivités

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une régie de recettes a été créée pour la vente de boissons et restauration dans le cadre des festivités organisées par la commune.

Il informe qu'un spectacle intitulé « Gabor et les chapeaux rouillés » va donner deux représentations à la salle des fêtes les 10 et 11 juillet prochains. Une vente de tickets d'entrée est mise en place. Il est donc nécessaire de faire un avenant à l'arrêté de création de cette régie afin d'intégrer également les spectacles à celle-ci.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, autorise l'ajout d'un avenant à l'arrêté de création de régie pour les festivités.

4) Questions diverses

Madame Isabelle WILLOT demande si une association dourlésienne peut s'associer à la commune dans le cadre des festivités organisées le 14 juillet et les spectacles Gabor des 10 et 11 juillet. Monsieur Cyril BETH, 1^{er} Adjoint, confirme qu'une association est la bienvenue pour vendre des boissons pendant les représentations des spectacles « Gabor ».

Madame Isabelle WILLOT est surprise de constater que la sécurisation de la rue d'Arouzies était actée dans « l'Echo de Dourlers ». Elle pensait que chaque point de sécurisation allait être soumis au vote du Conseil Municipal.

Monsieur Philippe WILLOT est mécontent de cette décision (notamment le ralentisseur face à son domicile) et ne veut plus intervenir pour rendre des services à la commune.

Monsieur le Maire précise que le projet est de faire ralentir les automobilistes et de sécuriser la RD33. Il propose de chercher un autre moyen pour casser la vitesse à l'entrée de l'agglomération.

Madame Isabelle WILLOT évoque également le problème des stops au croisement des rues du Terniaux, de la Chapelle Delcroix et de la rue d'Arouzies. La réglementation a été modifiée en 2019, les stops des rues secondaires ont été retirés mais le marquage au sol est encore visible, ce qui amène des conflits entre automobilistes. Monsieur le Maire informe qu'il va demander le grattage de l'enrobée. De plus, une voiture est régulièrement stationnée sur le trottoir au croisement des rues du Terniaux et d'Arouzies, ce qui gêne la visibilité des automobilistes au stop de la rue d'Arouzies. Monsieur le Maire informe qu'il demandera à Monsieur Thierry GEHENIAUX de prévoir une interdiction de stationnement à cet endroit.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.